

Demande d'espace d'expression à la Gazette.

Dans le supplément de son dernier numéro (1825), la Gazette a accepté de diffuser une publicité pleine page de Vinci Autoroute portant sur le Contournement Ouest de Montpellier (COM). L'association Saint Jean Environnement souhaite réagir et faire valoir son droit de réponse.

Le projet du COM est un projet d'équipement public dont les collectivités locales et le ministère des transports en sont les maîtres d'ouvrage. Depuis que le financement prévu, initialement, a été décrété illégal par le Conseil d'État, Vinci, maître d'œuvre, est à la manœuvre en vantant les améliorations supposées d'un tel projet autoroutier. Ce n'est pas son rôle.

Parler de gratuité du COM et l'attribuer au financement par le réseau ASF de Vinci est un mensonge : c'est bien l'utilisateur qui devra payer. Le Conseil d'État l'a rappelé. Dans cette affaire, le conflit d'intérêt apparaît évident, Vinci assure la promotion d'un projet dont il sera le grand bénéficiaire en prélevant son dû sur les péages.

La référence au sondage commandité par Vinci relève de la manipulation d'opinion. Ce sondage a été analysé (<https://autrecom.jimdosite.com/decryptages/>). Seuls 35% des sondés connaissaient le projet et si 83% y étaient favorable, cela représente seulement 29% des sondés. Peut-on honnêtement demander son opinion à un sondé sur un sujet qu'il ne connaît pas ?

En conclusion, Nous vous demandons de bien vouloir communiquer notre droit de réponse et prêter davantage attention aux opinions des citoyens qui tentent de proposer des aménagements moins impactants, évitant le trafic induit et favorisant l'intermodalité. Ces citoyens-là sont regroupés dans un collectif AutreCOM et n'ont pas les moyens de s'offrir une page de publicité.

Philippe Hippert

Président

Association Saint Jean Environnement

sjean.env@gmail.com